

République Islamique de Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques

----- CMAP -----

Termes de référence

---

**Etude sur la promotion de pôles régionaux  
de développement agricole**

---

Nouakchott, juillet 2013.

**TdR**  
**Pour une mission de consultation**

## **I- Contexte et justification**

Le secteur agricole revêt une importance capitale pour la création d'emploi, la production alimentaire et la croissance économique dans de nombreux pays en développement dont la Mauritanie. Le potentiel agricole est encore largement inexploité et reste bridé par des chaînes de valeur peu productives et non compétitives en raison de divers facteurs environnementaux, économiques et sociaux, etc.

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) en Mauritanie visent à améliorer la sécurité alimentaire et à faire du secteur rural l'un des moteurs de la croissance économique en vue d'assurer le bien-être des populations. Elles s'appuient sur la promotion de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré et compétitif.

Dans ce cadre, les pôles régionaux de développement agricole ont comme mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi, au niveau régional, des stratégies de développement rural et les politiques agricoles de soutien à l'installation et à la modernisation des exploitations. Les pôles, dont le rôle est d'assurer les services techniques et de conseil auprès des acteurs des filières, seront un espace d'échange et de concertation sur les stratégies et politiques agricoles.

A tous les niveaux, la recherche de la productivité et de la compétitivité au sein des filières organisées devient un défi pour le secteur agricole qui doit désormais assurer une plus grande croissance dans les sous secteurs de l'agriculture et l'élevage.

La dimension développement local dans la nouvelle stratégie prend plus d'importance eu égard au constat, que seule la participation des collectivités et des communautés locales peut assurer un développement harmonieux.

La présente étude conduite par le **CMAP** se fixe comme objectif de contribuer à la mise en œuvre des nouvelles stratégies (SDSR et SNSA) à travers la promotion des pôles régionaux de développement agricole et de compétitivité, à vocation nationale, favorisant une croissance économique et un développement agricole durable en se basant sur les spécificités de chaque Wilaya et les wilayas dont la vocation est similaire.

## **II –Objectif de la consultation**

La mission des pôles est de renforcer les capacités des organisations de producteurs aux niveaux local, régional et national à défendre les intérêts des exploitations familiales et à faciliter à ces dernières l'accès à des services de conseils techniques et économiques leur permettant d'accroître durablement leurs productions, leur sécurité alimentaire et leurs revenus.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'opportunité de la création et la promotion de deux pôles de développement agricole et de compétitivité couvrant les entreprises agricoles, les coopératives et les filiales d'approvisionnement en fonction de la vocation des régions (irrigué, pluvial, oasien, maraîcher...). Les services de ces pôles

accompagnent les acteurs dans leurs choix cultureux, dans la gestion de leurs achats d'intrants, dans leur récolte, et dans l'optimisation du prix de vente des produits.

### **III- Prestations demandées**

Le travail, pour mener à bien cette étude, devra s'articuler autour des étapes indicatives suivantes :

- ✓ Revue de littérature des politiques de pôles de compétitivité et de développement régional;
- ✓ Conception du dispositif institutionnel de pôles régionaux de développement agricole adapté au contexte mauritanien;
- ✓ Identification des pôles potentiels en fonction de la vocation des Wilayas concernées ;
- ✓ Etablissement une échelle des priorités des pôles régionaux de développement agricole.
- ✓ Analyse de l'impact des pôles de développement sur le tissu économique local.

Les wilayas concernées, pour la mise en place de deux pôles, sont :

#### **Pôle 1 :**

- ✓ le Hodh Charghi
- ✓ le hodh El Gharbi
- ✓ l'Assaba
- ✓ le Guidimagha

#### **Pôle 2 :**

- ✓ le Trarza
- ✓ le Gorgol
- ✓ le Brakna

Ces éléments ne sont pas exhaustifs, le consultant étant appelé à exploiter sa propre expérience professionnelle afin de passer en revue tous les aspects pertinents relatifs à l'étude.

### **IV- Résultats attendus**

Les résultats escomptés sont :

- L'accompagnement des organisations socioprofessionnelles facilité et renforcé ;
- Le niveau d'une agriculture durable et compétitive amélioré ;
- La production, à travers une spécialisation des zones de production, diversifiée ;
- Des actions et des recommandations afin d'améliorer la productivité et la compétitivité agricole formulées.

### **V- Profil du consultant**

Un consultant national expérimenté titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, au moins Bac + 5, en Economie, Agronomie ou discipline assimilée ayant une expérience avérée dans l'analyse de développement régional et une connaissance approfondie du contexte socioéconomique du pays.

## VI – Durée et déroulement de la mission

La durée de la mission est de trente **(30)** jours ouvrables. Le consultant présentera une note de cadrage une semaine après le lancement de l'étude. Cette note établira une ébauche du plan de l'étude.

Le consultant devra envoyer au CMAP un rapport provisoire, version physique et électronique format *Word*, au plus tard quatre semaines, après le démarrage des prestations.

Il enverra également un rapport définitif, version physique et électronique format *Word*, une semaine, au plus tard, après la notification par le CMAP des remarques et commentaires sur la version provisoire du rapport. Le consultant assistera au focus groupe de validation de l'étude.

Le consultant travaillera sous l'égide du CMAP avec lequel il définira un chronogramme de réalisation des activités. Il devra respecter le calendrier convenu.

CMAP